Communiqué
Spécial « dé-confinement » : préserver le service public des Finances et défendre nos droits

Bilan rapide du confinement et du dé-confinement :

Pendant près de 4 mois, les interventions syndicales n'ont pas manqué pour faire respecter les consignes sanitaires dans le cadre du PCA puis du PRA.

Maintenant, de très nombreux collègues se posent des questions: la crise sanitaire ne va-t-elle pas permettre à la DG d'accélérer les restructurations ?

- que va devenir l'accueil ? La campagne IR s'est déroulée dans les pires conditions: aucun renseignement n'a été fourni aux populations les plus précaires.
Combien de guichets vont rouvrir après le 15 juin, ou le 22 juin ? Et pour combien de temps ?
- Quel va être le poids du télétravail dans les futures réorganisations ?
- Que vont devenir le contrôle fiscal et tous les services liés au contrôle fiscal ?
- Que va devenir le recouvrement ?
- Que va devenir l'assiette, à force de simplification et de dématérialisation ?
- à quand la reprise normale de nos activités ?

Nous ne pouvons pas faire confiance à la DG pour répondre à ces questions.
De même, nous ne pouvons pas faire confiance à la DRFIP75 qui n'a rien communiqué sur le Nouveau Réseau de Proximité, ni sur la dé-métropolisation sur Paris depuis plus d'un an !
Pour l'instant, la DG reste muette sur les futures restructurations, mais elle est prolixe sur le recul des droits pour les agents.
Ainsi, pendant cette période de crise sanitaire, le seul remerciement adressé aux agents a été :
- le vol des congés et RTT
- une prime « exceptionnelle », discriminatoire, distribuée avec parcimonie (quota : 30 % des agents auraient 330€ et 30 % de ces 30 % auraient 1000€, sur la paye de juillet).
Aucun agent n'a eu le choix de sa position administrative pendant la crise sanitaire.
Tous les agents ont respecté les règles du confinement !

Dans ces conditions, nous maintenons les revendications et nous exigeons :

- Restitution de tous les congés et RTT volés, c'est-à-dire retrait de l'ordonnance n°2020-430 du 15/04/2020
- Attribution de la prime de 1000€ à tous les collègues
- Arrêt des suppressions d'emplois
- Retrait du plan Darmanin, du Nouveau Réseau de Proximité, de la dé-métropolisation
- Respect des conditions sanitaires aux accueils et dans tous les services, pour les personnels et les contribuables
- Maintien de tous les services et de toutes les missions liés au contrôle fiscal, au recouvrement, à l'assiette : maintien de toutes les missions de la DGFIP.